

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 286-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2019.RRGR.357

Déposée le: 25.11.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Abplanalp (Brienzwiler, UDC) (porte-parole)
Schilt (Utzigen, UDC)
Wandfluh (Kandergrund, UDC)

Cosignataires: 2

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 595/2020 du 20 mai 2020
Direction: Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Production d'électricité à partir de bois d'énergie à Mühleberg

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. préparer une installation de production d'électricité à partir de bois d'énergie sur le site de la centrale nucléaire de Mühleberg et d'évaluer quelle serait la technique de combustion la plus efficace ;
2. rechercher des partenaires à même de se charger de l'exploitation ;
3. de négocier avec les propriétaires actuels de l'installation des conditions équitables pour l'utilisation en commun du site, la reconversion des éléments devenus inutiles (poste de transformation et autres) ainsi que d'éventuelles coopérations avec le personnel ;
4. de montrer au Grand Conseil les éventuelles lacunes de financement affichées par les investissements et l'exploitation, d'élaborer des propositions pour les combler et de demander des ressources financières à la Confédération.

Développement :

Sur le site de la centrale nucléaire de Mühleberg, qui sera mise à l'arrêt à la fin de l'année, on pourrait et devrait lancer une production d'électricité à partir de bois d'énergie. Certains éléments de l'installation, en particulier ceux servant à la fourniture d'électricité, pourraient éventuellement continuer d'être utilisés. Au vu du faible niveau de risque, une utilisation commune du site pour construire des entrepôts de stockage du bois et un dispositif de combustion adéquat devrait être rendue possible.

Les importants dégâts causés par les tempêtes ces dernières années et le fléau que constituent actuellement les bostryches pour de vastes zones du canton, voire d'Europe, ont provoqué et provoquent encore une hausse considérable des quantités de bois qui se décompose en forêt, inutilisé. Sur l'ensemble de la Suisse, le potentiel du bois de forêt inutilisé s'élève à plus de deux millions de mètres cubes par an.

Avec la mise à l'arrêt de la centrale de Mühleberg, l'importation d'électricité va continuer d'augmenter. La production d'électricité à partir de bois d'énergie, par combustion ou par gazéification du bois, peut réduire cette carence. Le bois est très facile à stocker, la centrale peut être éteinte en quelques jours ou heures et mise à l'arrêt jusqu'à la saison d'importation d'électricité suivante.

Les centrales à bois ne sont actuellement pas concurrentielles face aux combustibles fossiles. Des fractions du Parlement fédéral étant disposés à poursuivre sur la voie du bois d'énergie, le Conseil-exécutif est chargé de demander des fonds au Conseil fédéral pour un éventuel projet.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose ainsi d'une marge de manœuvre relativement importante en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les modalités d'exécution du mandat, et c'est à lui qu'il appartient de décider en dernier ressort.

En répondant à la motion 286-2019 (2019.RRGR.246), le Conseil-exécutif a traité récemment une requête similaire. Il s'agissait également d'une motion relevant de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive) au sens de l'article 63, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil. Le site de la centrale nucléaire de Mühleberg appartient à BKW SA. La stratégie de propriétaire sert de ligne directrice au canton pour l'exercice de ses droits d'actionnaire ainsi qu'au représentant du canton au conseil d'administration de BKW. Le démantèlement va prendre beaucoup de temps. Le site devrait pouvoir être disponible pour une nouvelle utilisation à partir de 2034.

Le Conseil-exécutif est en principe favorable à une meilleure exploitation du potentiel du bois de forêt inutilisé ainsi qu'à la promotion des installations de production d'énergie à partir du bois. Le bois de forêt comme source d'énergie locale peut fournir une contribution importante à l'atteinte des objectifs de la stratégie énergétique. Pour garantir une utilisation du bois énergétiquement judicieuse et efficiente, il convient de disposer d'un site adapté en termes de distances de transport, de situation géographique et d'autres facteurs éventuels (p. ex. présence de consommateurs de chaleur). Les centrales thermiques convention-

nelles ne permettent de convertir en électricité qu'environ 35 pour cent en moyenne de l'énergie primaire comprise dans le combustible bois. Il est donc judicieux d'utiliser les rejets de chaleur issus de la production d'électricité dans le cadre d'un système de cogénération. Idéalement, la chaleur produite alimente un réseau de chaleur. Le rendement de telles installations est nettement plus élevé. L'énergie contenue dans la biomasse est ainsi utilisée de manière particulièrement efficace.

Au vu de sa situation géographique et de l'absence de consommateurs de chaleur à proximité, le site de la centrale nucléaire de Mühleberg est mieux adapté à d'autres types d'utilisation qu'à la production d'électricité à partir de bois. La proximité de la centrale hydroélectrique permet par exemple d'imaginer des installations dans les domaines de la conversion et du stockage de l'énergie.

La demande principale des auteurs de la motion ne pouvant être satisfaite, le Conseil-exécutif propose de rejeter la motion.

Destinataire

- Grand Conseil